

CARCASSONNE

## Une ministre en visite



PAGE 3

MONTAGNE NOIRE

## Élevage illicite et maltraitance animale

PAGE 6

Jeudi 5 octobre 2023 • N°277 • Espagne 1,80€ • France 1,30€

# L'INDÉPENDANT

CARCASSONNE

lindependant.fr

## “Remaniement” en vue au conseil municipal

**CARCASSONNE.** Conformément à ce qu'avait annoncé le maire Gérard Larrat, plusieurs élus vont perdre ou changer de délégation d'ici la fin du mois. Premiers éléments. **PAGE 5**



## L'avenir de la vigne en débats

PHOTO CHRISTOPHE BARREAU

Un grand débat public s'est déroulé ce mercredi 4 octobre à Ferrals-les-Corbières à l'initiative du groupe de presse La Dépêche-L'Indépendant-Midi Libre. L'occasion de discussions et d'échanges sur l'importance du développement de la vigne dans la constitution du territoire audois depuis plus de vingt siècles et le sujet de son avenir à l'aune des enjeux climatiques et économiques. **Page 2**

### Les Maires se mobilisent pour leur territoire

Jean-François SAÏSSET  
Maire de Trausse - Minervois



Alors que l'Association des Maires de l'Aude (AMA) organise le 2ème Salon des Communes et des Territoires de l'Aude le vendredi 20 octobre prochain à Carcassonne, Jean-François Saïssset, maire de Trausse-Minervois et vice-président de l'AMA répond à nos questions.

### RETROUVEZ NOUS

VENDREDI 20 OCTOBRE 2023

AU CENTRE DE CONGRES LE DÔME - CARCASSONNE



2ème SALON des Communes et des Territoires de l'Aude

Vous êtes maire, adjoint(e), élu(e), agent... Ce salon est le vôtre !

70 exposants, 4 ateliers, 3 animations, 2 remises de trophées, 1 salon dédié aux collectivités

Vous êtes vice-président de l'AMA, pouvez-vous nous en dire plus sur les actions que vous menez au quotidien pour les élus du territoire ?

L'AMA regroupe l'ensemble des maires du département, elle constitue un lieu privilégié de rencontres, d'échanges et de réflexion entre élus. Afin de répondre aux avalanches administratives que nous subissons, en complément d'un soutien quotidien, l'AMA propose tout au long de l'année des formations adaptées aux maires, aux adjoints, aux conseillers municipaux, dans le but de faciliter l'exercice de nos missions et de répondre à nos questionnements.

Avec l'arrivée d'Eric Ménassé à la présidence de l'AMA en 2021, le bureau a été élargi et j'ai été élu vice-président chargé de lutter contre les agressions, incivilités et autres violences commises à l'encontre des élus de la République. Face au désarroi et à l'état de solitude dans lesquels on se retrouve en

pareil cas, nous nous sommes donc donné pour mission de soutenir moralement et juridiquement nos collègues confrontés à ces actes inadmissibles.

Vous étiez présent lors de la 1ère édition du salon, que retirez-vous de votre expérience en tant que visiteur ?

En tant que visiteur du salon, ce qui saute aux yeux, c'est le nombre d'exposants ainsi que la diversité de produits et solutions proposées sur les stands. J'ai pu échanger avec de nombreux professionnels au sujet des nouvelles technologies « blanches » autour de l'eau et « vertes » en rapport avec l'énergie. Je retiens également le succès de l'atelier sur la divagation des animaux errants qui avait fait salle comble. J'ai surtout rencontré de nombreux collègues maires, tout au long de la journée, avec qui nous avons pu partager nos expériences, nos (nombreux) problèmes et nos solutions !

A quelles animations et quels temps forts avez-vous prévu de participer cette année ?

J'ai déjà réservé les créneaux de l'animation sur les constructions illégales et de l'atelier relatif à la lutte contre les dépôts sauvages, qui vont intéresser beaucoup d'élus. J'espère également pouvoir échanger sur la réutilisation des eaux usées, il n'a pas vraiment plu depuis deux ans dans notre Minervois. Je compte également aller jeter un œil aux démonstrations de désherbage et de nettoyage des espaces publics.

Je vous donne donc rendez au Dôme le vendredi 20 octobre prochain !

PUBLI-RÉDACTIONNEL

M 0244 - 1005 - 1,30 € - 0



CARCASSONNE

## Jugé pour avoir poignardé son ex

PAGE 4

VILLESÈQUELANDE

## Mondial XV : Lilian avec le Portugal



PAGE 8

LIMOUX

## Vendanges : bilan des deux caves

PAGE 11

PENNAUTIER

## Fait divers en 1742 : F. Février raconte

PAGE 9

CAPENDU

## Rugby à XV : gare aux Panthères

PAGE 7

# LES ANNONCES

## ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

L'Indépendant, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur les départements de l'Aude et des Pyrénées Orientales. Conformément à l'arrêté du ministre de la culture et de la communication du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifiant la loi n°55-4 du 14 janvier 1955 relatif aux tarifs annuels de publication et le décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ; le tarif au caractère est fixé à 0,183€ht pour chaque signe ou espace. Contact : L'Agence Tel 04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020 Courriel annonces.legales@lindependant.com

### AVIS PUBLICS

### ENQUÊTES PUBLIQUES

#### PREFECTURE DE L'AUDE

#### RAPPEL - AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de Fontjoncouse au lieu-dit « Deves » déposée par la société « HEXAGONE ENERGIE FTJ »

Par arrêté préfectoral du 11 août 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du **lundi 02 octobre 2023 au vendredi 03 novembre 2023 inclus**.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet situé sur la commune de Fontjoncouse porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Deves » sur des terrains communaux en zone de garrigues.

La surface clôturée est de 61 ha pour une puissance de 43 MWc. Les panneaux fixes sont orientés à 10° et de 2m de hauteur.

Le site comprenant en outre 12 postes de transformation et 1 poste de livraison pour une surface de plancher totalisant 262 m², des pistes et 4 citernes de 120m³.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Richard FORMET, officier de gendarmerie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et la lettre de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Fontjoncouse, siège de l'enquête - 12 Avenue Saint Victor - 11360 Fontjoncouse aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-fontjoncouse/>

- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie de Fontjoncouse aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Fontjoncouse.

- sur le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-fontjoncouse/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Fontjoncouse - 12 Avenue Saint Victor - 11360 Fontjoncouse à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Fontjoncouse au lieu-dit « Deves »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [parc-solaire-fontjoncouse@democratie-active.fr](mailto:parc-solaire-fontjoncouse@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont :

- Fontjoncouse, Coustouge, Thézard-des-Corbières, Saint-André-de-Roque-longue, Villesèque-des-Corbières, Durban-Corbières, Albas et Jonquières.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Fontjoncouse - 12 Avenue Saint Victor - 11360 Fontjoncouse :

- **lundi 02 octobre 2023 de 09h à 12h,**

- **lundi 23 octobre 2023 de 14h30 à 17h30,**

- **vendredi 03 novembre 2023 de 14h30 à 17h30.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Fontjoncouse ;

- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

La société responsable du projet est « HEXAGONE ENERGIE FTJ » - 4 rue Euler - 75008 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à M. Gauthier Fanonnel, directeur de projets - tél. : 06 83 50 10 75 - @ : [gauthier.fanonnel@investisium.com](mailto:gauthier.fanonnel@investisium.com)

### RAPPEL - AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de Canet-d'Aude au lieu-dit « Pont de Blaise » déposée par la société « TotalEnergies Renouvelables France »

Par arrêté préfectoral du 08 septembre 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du **lundi 02 octobre 2023 au jeudi 02 novembre 2023 inclus**.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet situé sur la commune de Canet-d'Aude porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Pont de Blaise » sur une friche agricole.

La surface clôturée est de 5,6ha sur deux entités de 2,2 ha au nord et 3,4 ha au Sud pour une puissance estimée à 4,4 MWc. Les panneaux sont sur trackers et de 4,30m de hauteur maximale.

Le site comprenant en outre un bâtiment technique sur pilotis pour une surface de plancher de 63 m², des pistes et une citerne

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Prosper EKODO, pharmacien, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et la lettre de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Canet-d'Aude, siège de l'enquête - 1 route de Raissac - 11200 Canet-d'Aude aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquecanetdaude/>

- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie de Canet-d'Aude aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Canet-d'Aude.

- sur le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquecanetdaude/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Canet-d'Aude - 1 route de Raissac - 11200 Canet-d'Aude à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Canet-d'Aude au lieu-dit « Pont de Blaise »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [pontdeblaise@democratie-active.fr](mailto:pontdeblaise@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont :

- Canet-d'Aude, Roubia, Paraza, Ventenac-Minervois, Raissac-d'Aude, Ville-daigne, Cruscades et Lézignan-Corbières.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Canet-d'Aude - 1 route de Raissac - 11200 Canet-d'Aude :

- **lundi 02 octobre 2023 de 09h à 12h,**

- **mercredi 18 octobre 2023 de 14h à 17h,**

- **jeudi 02 novembre 2023 de 14h à 17h.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Canet-d'Aude ;

- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

Le responsable du projet est la société SAS « TotalEnergies Renouvelables France » - Zac de Mazeran 74 rue Lieutenant de Montcabrier - 34500 Béziers. Toutes les informations pourront être demandées à Mme Fiona SIMONNOT, chef de projets Energies Renouvelables direction développement - agence Langueoc-Roussillon - tél. 06.08.82.21.25 - mailto : [fiona.simonnot@totalenergies.com](mailto:fiona.simonnot@totalenergies.com)

### PREFECTURE DE L'AUDE

#### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 28 septembre 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 19 jours, est prescrite du **16 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus**.

Le projet de régularisation portant transfert de la rue du Pech d'Engiscle dans le domaine communal de Sainte-Valière, porté par la commune de Sainte-Valière, est soumis à une enquête publique conjointe (déclaration d'utilité publique et parcellaire) en vue de son classement dans le domaine public communal.

Les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier en mairie sont tenus de fournir les indications énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Le commissaire enquêteur est M. Christian MINE, directeur de service commerce et tourisme CCI en Artois, en retraite.

Les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire seront déposés à la mairie de Sainte-Valière - 8 place de l'église, 11120 SAINTE-VALIERE, siège de l'enquête. Chacun pourra prendre connaissance des dossiers d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les dossiers seront par ailleurs consultables en version dématérialisée :

- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Enquetes-diverses>

- gratuitement sur un poste informatique à la préfecture de l'Aude (52 rue Jean Bringer - 11 000 Carcassonne) aux jours et heures habituels d'ouverture au public

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de la préfecture de l'Aude (Direction du Pilotage des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire).

Pendant la durée de l'enquête le public pourra consigner ses observations et propositions sur l'utilité publique et les limites des biens à exproprier :

directement sur les registres d'enquête ;

par correspondance à l'attention de M. Christian MINE, commissaire enquêteur à la mairie de Sainte-Valière ;

transmission par voie électronique ; à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [pref-ste-valiere-pech-dengiscle@audef.gouv.fr](mailto:pref-ste-valiere-pech-dengiscle@audef.gouv.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Sainte-Valière, aux jours et heures dans les lieux suivants :

- **Lundi 16 octobre 2023 entre 9h00 et 12h00**

- **Mercredi 25 octobre 2023 entre 9h00 et 12h00**

- **Vendredi 03 novembre 2023 entre 13h30 et 16h30**

Les observations et propositions :

- écrites et orales, portant sur l'enquête publique conjointe seront également reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences.

- formulées par voie postale seront annexées aux registres d'enquête tenus à la disposition du public au siège de l'enquête.

- reçues via l'adresse mail dédiée seront mises en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude, dans les meilleurs délais possibles, au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Enquetes-diverses>

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée pendant une période d'un an à compter de la date de clôture des enquêtes et sera déposée :

- à la mairie de Sainte-Valière,

- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés

- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Enquetes-diverses>

Au terme de l'enquête, le préfet de l'Aude est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet et rendant cessibles les parcelles concernées.

### Nous vous assurons les meilleurs délais de parution

Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et des exemplaires justificatifs de journaux.

### VIIE DES SOCIÉTÉS

#### RÉSULTATS FINANCIERS

## Bourse

Séance du mercredi 04 octobre

Retrouvez toute l'actualité économique de notre région sur [lindependant.fr](https://www.lindependant.fr)

### CAC 40

0,00% à 6 996,73 points  
+8,06% depuis le 31/12

### DOW JONES

-0,03% à 32 992,80 points  
-0,47% depuis le 31/12

### AUTRES INDICES

Values Dernier %Var. %31/12  
CAC All Tradable 5 200,14 -0,01 +6,69  
CAC Large 60 7 539,96 +0,01 +7,54  
CAC Mid & Small 12 688,45 -0,39 -5,06  
CAC Next20 10 396,22 +0,24 -0,39  
SBF 120 5 314,77 -0,01 +6,87

### LES REPÈRES

SMIC : 11,52 €/h (1 747,20 €/mois brut pour 35h/semaine)  
RSA : 607,75 €/mois  
Chômeurs : 2,207 millions (T2 2023) soit 7,20 % de la population active  
Inflation sur un an : +4,86 %  
Plafond Sécurité Sociale : 3 666 €/mois  
Indice du coût de la construction : 1 213 (T2 2023 : +7,99 %)  
Indice de référence des loyers : 140,59 (T2 2023 : +3,50 %)

### EURONEXT SBF 120

Values	Dernier	%Var.	%31/12	Values	Dernier	%Var.	%31/12	Values	Dernier	%Var.	%31/12	Values	Dernier	%Var.	%31/12
Accor	30,81	-0,29	+31,95	Danone	51,61	-0,54	+4,83	Kering	421,45	+0,50	-11,37	SES Imagotag	110,20	+2,04	-9,67
ADP	107,70	+1,70	-13,98	Dassault Aviation	172,10	-2,49	+8,79	Kiepertre	22,62	+1,30	+5,06	Société Générale	22,43	0,00	-4,47
Airbus Group	123,54	-0,63	+11,28	Dassault Systemes	35,23	+0,11	+5,18	L'Oréal	392,05	+0,05	+17,52	Sodexo	92,92	+0,04	+3,84
Air France - KLM	11,69	+0,22	-5,07	Derichebourg	4,51	-0,35	-18,26	Lectra	24,60	-1,40	-30,11	Soitec	156,10	+1,17	+2,13
Air Liquide	156,58	+0,27	+18,26	Edenred	52,84	+1,11	+3,85	Legrand	85,76	-1,63	+14,62	Solutions 30 SE	1,77	+1,20	+3,99
ALD	7,01	-1,34	-34,90	Eiffage	85,10	+2,33	-7,42	LVMH	712,50	+1,02	+4,79	Solvay	102,05	-0,63	+8,04
Alstom	21,46	-1,06	-5,96	Ellor Group	1,76	+1,74	-46,73	M6-Metropole TV	11,55	-0,17	-24,76	Sopra Steria Group	186,20	+1,03	+31,87
Altan	120,60	+1,17	+3,25	Elis	16,46	+0,80	+19,10	Mercalys	8,09	-0,37	-17,25	SPIE	26,94	-0,22	+10,59
Amundi	52,15	+0,68	-1,60	Engie	14,03	+0,19	+4,78	Mersen	36,65	-0,81	+1,31	Stellantis NV	17,72	-0,47	+33,56
Aperam	26,89	-0,96	-8,82	Eramet	66,75	-1,77	-20,39	Michelin	28,50	-0,31	+9,97	Stmicroelectronics	41,20	+2,09	+24,87
Arcelor Mittal SA	22,77	-0,81	-7,37	EssilorLuxottica	163,12	+0,43	-3,59	Neoen	25,72	-2,13	-25,92	Technip Energies	22,64	-1,86	+54,33
Argan	63,00	-2,63	-16,89	Eurozeo	54,05	-0,28	-6,97	Nexans	72,55	-0,89	-14,09	Teleperformance	114,45	+0,39	-48,70
Arkema	90,38	+0,24	+7,75	Euroapi	11,84	-0,17	-14,55	Nexity	13,30	+0,91	-48,96	TF1	6,94	-0,93	-3,00
Atos	5,91	-6,70	-34,44</												